

**SESSION DU 12 DÉCEMBRE 2016****RAPPORT N° EDU 18****■ DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE TERRITOIRES****■ SERVICE EDUCATION POPULAIRE ET SPORTS****9373****4 - Mission Education****48 - Sports**

De longue date, le conseil département a acté le rôle du sport comme facteur de solidarité et d'attractivité des territoires, comme vecteur d'engagement associatif, bénévole, volontaire et le rôle éducatif du sport à tout âge.

En effet, à travers leurs activités sportives les clubs et fédérations sont des acteurs incontournables du Vivre ensemble, que ce soient par la diversité culturelle, sociale, ethnique de leurs nombreux licenciés, la présence territoriale des clubs sportifs dans tous les territoires y compris ceux ressentant un sentiment de relégation, à travers la promotion sociale que constituent les parcours internes dans le milieu sportif pour que les jeunes notamment puissent progressivement être formés et prendre des responsabilités.

C'est en vertu de cet apport indéniable et des objectifs sur lesquels repose le partenariat avec le conseil départemental que le monde sportif s'est impliqué dans les Assises départementales ouvertes le 30 août et conclues le 15 octobre dernier.

A travers ces assises ce sont plus de 1500 contributions portées par plus de 1000 acteurs de Meurthe-et-Moselle issus du monde sportif, de l'action culturelle, du monde de l'éducation populaire et des initiatives citoyennes qui ont été réunies. Un double objectif présidait à ces assises :

- retrouver dans tous ces secteurs, les conditions d'une action plus sereine jusqu'en 2021,
- renouveler notre action commune pour qu'elle réponde mieux aux enjeux actuelles du Vivre ensemble et qu'elle prévienne les dangers qui le menacent. Le cap de cette action partagée entre acteurs publics dont le conseil départemental, et acteurs associatifs et privés, est donné par la délibération adoptée par l'assemblée départementale le 11 janvier 2016 intitulée "Contribuer à bâtir une République plus unie et plus exigeante".

Prenant acte des propositions et réflexions ressortant des Assises et prolongeant les grandes orientations autour desquelles est bâtie la politique sportive départementale, le département engagera en 2017, en matière de sport :

- un travail de refonte des partenariats avec les clubs (Contrat d'Objectifs et de Fonctionnement et aide au fonctionnement) dans la perspective d'une contractualisation pluriannuelle jusqu'à la fin du mandat de l'assemblée départementale en 2021.
- la mise sur pied d'un processus de coopération associant, à l'échelle des territoires, les acteurs locaux mobilisés dans les assises et au-delà, afin de construire et réaliser collectivement, des actions plus horizontales et donc plus aptes à relever les enjeux soulevés par la délibération du 11 janvier 2016. Il convient de préciser que les 700 000 euros votés en 2016 au titre de l'enveloppe dite exceptionnelle sont intégralement reconduits en 2017 dans les budgets éducation populaire, sport, engagement et citoyenneté et dans les enveloppes CTS volet « animation territoriale » afin de maintenir le soutien de la collectivité aux acteurs des territoires agissant dans ces thématiques d'activités. Chaque territoire organisera chaque année une conférence territoriale spécialement dédiée à ces acteurs et aux actions territoriales menées dans ces domaines.
- dans la même perspective de mieux se saisir des enjeux, le travail engagé au cours des assises pour faire évoluer les partenariats plus verticaux sera poursuivi.
- enfin, le département jouera pleinement son rôle d'assembleur en invitant l'Etat, le Conseil régional, la Métropole, les intercommunalités, les communes ainsi que les organismes publics concernés, à se concerter avec les acteurs et à coordonner leurs soutiens dans le cadre de partenariats construits autour d'objectifs partagés.

Cette politique s'articule budgétairement autour des programmes suivants pour un montant total de 904 000 € en fonctionnement :

### **PROGRAMME 361 - AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Contrats d'Objectifs et de Fonctionnement (COF) :

Il est question dans ce chapitre des aides aux cinq grands clubs du département.

Il est mentionné une enveloppe de 395 900 €. Sachant qu'une avance de la subvention 2017 pour la saison 2016/2017 a été versée à l'automne 2016, le montant total des subventions serait de 434 000 € au titre de l'année 2017, (comprenant une diminution de 30 000 € au Grand Nancy Volley Ball pour la relégation de l'équipe première en Ligue B).

En outre, un nouveau club émergera sur cette ligne en 2017. Il s'agit du Nancy Athlétisme Métropole qui devient le club phare pour l'athlétisme dans le département. Ce club est issu de la section athlétisme de l'ASPTT Omnisport qui ne gère plus le haut niveau à compter de septembre 2016. En 2017, il est prévu de mettre en œuvre de nouvelles conventions pluriannuelles. Il s'agira de définir la durée de ces conventions, l'évolution des subventions, de mettre en lien les objectifs des clubs avec les orientations de la politique sportive.

Une démarche identique doit être mise en œuvre par les territoires concernant l'évolution du partenariat et des subventions aux clubs locaux. Une concertation et une coordination entre service central et services territoriaux sont nécessaires à la cohérence de la politique sportive. En outre, la concertation avec les acteurs du sport sera poursuivie dans le cadre de l'évolution de ces dispositifs.

#### L'aide au haut niveau :

Il est prévu 4 000 € compte tenu de la mise en œuvre du nouveau règlement d'attribution des bourses incluant un plafond limitatif de 1 000 € de quotient familial pour les sportifs de haut niveau demandeurs. L'année 2017 constituera l'année de référence pour l'application du nouveau règlement.

#### L'aide à la licence scolaire :

L'enveloppe de 80 000 € permettra de reconduire les subventions 2016.

#### L'enveloppe solidarité sport :

Cette ligne est utilisée depuis 2016 pour soutenir le dispositif tremplin sport à destination des BRSA. Les 14 000 € sont mobilisés dans cet objectif.

Le montant du programme 361 s'élève au total à 493 900 €.

### **PROGRAMME 362 -AIDE AUX STRUCTURES DEPARTEMENTALES**

#### Les comités départementaux :

Il est prévu 207 000 €. Les montants d'aide 2017 devraient globalement être du même niveau qu'en 2016.

#### Les autres structures départementales :

Il est proposé un montant de 84 200 €. Ce qui représente une reconduction des aides 2016 au sport scolaire.

Le montant du programme 362 s'élève au total à 291 200 € pour 2017.

### **PROGRAMME 364 - AIDE AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES**

#### Les manifestations sportives :

92 900 € sont inscrits pour les aides aux manifestations d'ampleur inter territoriale, départementale et au-delà. Ce qui correspond globalement aux crédits de 2016.

#### Les olympiades des collèges :

15 000 € de subvention sont destinés à l'UNSS départemental pour assurer les transports des collégiens. Un montant identique sera mobilisé en 2018 pour la 10<sup>ème</sup> édition de la saison 2017/2018.

#### Fournitures et prestations :

2 000 € sont prévus pour l'achat de places de matches de sport professionnel à destination des publics d'organismes satellites et des partenaires du département tels que le REMM, les CAJT dans le cadre du dispositif « Places aux matches » géré par le service EPS. 9 000 € sont inscrits pour l'achat des tee-shirts concernant les olympiades ou une autre manifestation de sport scolaire.

Le montant du programme 364 s'élève au total à 118 900 € pour 2017.

### **PROGRAMME 363 - AIDE A L'EQUIPEMENT SPORTIF**

L'aide à l'investissement en direction des infrastructures sportives dans tous les territoires se caractérise par l'aide aux projets portés par les communes et les intercommunalités, dans le cadre des Contrats Territoires Solidaires.

Si le département a fait le choix de mieux soutenir les clubs amateurs et le soutien à la pratique sportive pour tous les Meurthe-et-Mosellans, il convient de rappeler que le sport professionnel concourt au renforcement de l'attractivité et de la promotion du département. Aussi, le département a décidé d'accompagner les travaux d'amélioration du Stade Marcel Picot, actuelle propriété de la Métropole du Grand Nancy, par un soutien ponctuel en investissement à hauteur de 200 000 euros.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 14 Décembre 2016** est ouverte à 14 H 02, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BLANCHOT Patrick, HARMAND Alde, Mmes LEMAIRE-ASSFELD Sabine, LUPO Rosemary et M. PIZELLE Stéphane**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes MAYEUX Sophie, PILOT Michèle, MM. BINSINGER Luc, CORZANI André et Mme ALTERMATT Maryse**.

---

## DELIBERATION

### RAPPORT N° 18 - 4 - MISSION EDUCATION - 48 - SPORTS

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 18 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées;
- prend acte des éléments de présentation budgétaire;
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2017.

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)**

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
<b>Commission</b>	<b>3 Education</b>		
<b>Pol. Sect.</b>	<b>36 Sports</b>	<b>820 000</b>	<b>904 000</b>
Programme	P361 - 361 Aide aux associations sportives	462 500	493 900
	P362 - 362 Aide aux structures départementales	260 200	291 200
	P364 - 364 Manifestations	97 300	118 900

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
011	Charges à caractère général	7 300	11 000
65	Autres charges de gestion courante	812 700	893 000
	<b>TOTAL</b>	<b>820 000</b>	<b>904 000</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)**

Niveau	Libellé	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
<b>Commission</b>	<b>3 Education</b>		
<b>Pol. Sect.</b>	<b>36 Sports</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>
Programme	P363 - 363 Aide à l'équipement sportif	0	200 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2016	Proposition du Président CP 2017
204	Subventions d'équipement versées	0	200 000
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>200 000</b>

--ooOoo--

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 16 DECEMBRE 2016  
**LE PRESIDENT** DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,



Mathieu KLEIN